



Assemblée générale 2016

Convocation

à l'Assemblée générale statutaire de Français du monde-adfe

le samedi 27 août 2016 à partir de 8h30

au FIAP Jean Monnet

30 rue Cabanis, 75014 Paris (métro : Glacière)

Tous les adhérents à jour de cotisation sont invités à participer à l'Assemblée générale. Conformément à l'**article 9** des statuts adoptés par l'Assemblée générale du 27 août 2011 :

«**Article 9.1** - L'Assemblée générale se compose :

- des membres du Conseil d'administration à raison d'une voix par administrateur,
- des représentants régulièrement mandatés par chaque section, y compris le Groupe des adhérents individuels, qui délègue pour un an, en fonction du nombre de ses adhérents régulièrement enregistrés au siège de l'Association et à jour de leurs cotisations ainsi que des contributions nationales effectivement versées au trésorier de l'Association au plus tard quinze jours avant l'ouverture de l'Assemblée générale :

- un représentant pour 5 à 14 contributions,
- deux représentants jusqu'à 29 contributions,
- trois représentants jusqu'à 49 contributions,
- quatre représentants jusqu'à 99 contributions,
- un représentant supplémentaire par tranche de 50 entre 100 et 299 contributions,
- un représentant supplémentaire par tranche de 100 à partir de 300 contributions.

Les représentants des sections ou du Groupe des adhérents individuels mandatés par les adhérents peuvent déléguer leur voix à un autre représentant mandaté à l'Assemblée générale.

Aucun représentant à l'Assemblée générale ne peut, outre sa propre voix, détenir plus de trois pouvoirs.

Lorsqu'un membre de l'Assemblée générale cumule les qualités de membre du Conseil d'administration et de représentant d'une section ou de représentant du Groupe des adhérents individuels, il ne peut prendre part aux votes qu'en une seule de ces qualités.

Les délibérations de l'Assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix présentes ou représentées.

Les membres d'honneur, les membres fondateurs et les membres adhérents (tels que définis à l'article 3.1 des présents statuts) peuvent assister aux assemblées générales avec voix consultative.

Les assemblées générales sont ordinaires ou extraordinaires. »

Français du monde-adfe

62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris

Tél : (33) 1 43 06 84 45

www.francais-du-monde.org

contact@adfe.org